

DROIT DES ASSURANCES

Troisième édition

Précis de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain,
Bruxelles, Larcier, 2006, 609 pages.

Les ouvrages du professeur Fontaine ont toujours été une référence. Le dernier en date — la troisième édition de son *Précis* consacré au droit des assurances — en fournit encore la démonstration éclatante.

Après une introduction qui envisage notamment la technique des assurances, le contrôle des entreprises d'assurances indissociablement lié au droit européen des assurances, la question de la protection du consommateur d'assurance, l'auteur présente une analyse approfondie et méthodique du droit belge des assurances. La structure de l'ouvrage suit les principales subdivisions de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre.

Sont ainsi exposées successivement les règles communes aux différents types d'assurances, celles qui sont applicables aux assurances à caractère indemnitaire ou forfaitaire, les dispositions propres aux assurances de dommages et, enfin, celles qui concernent spécifiquement les assurances de personnes. Deux chapitres sont également consacrés à la coassurance et à la réassurance ainsi qu'aux intermédiaires d'assurances.

L'ouvrage est bien plus qu'un exposé de règles. Aucune des controverses n'est oubliée qu'il s'agisse, par exemple, de la charge de la preuve des exclusions de garantie ou des questions relatives à la prescription qui continuent de tourmenter les praticiens. Quel que soit le problème envisagé, l'auteur prend position. Le lecteur trouvera par ailleurs, dans les nombreuses références doctrinales et jurisprudentielles, les indications nécessaires pour poursuivre sa recherche, à supposer qu'il en éprouve le besoin.

Par rapport à l'édition précédente, le traité ne comporte plus les chapitres qui étaient consacrés respectivement à l'assurance de la responsabilité civile automobile, à l'assurance responsabilité civile vie privée et aux assurances vie. C'est qu'il a fallu faire un choix. Ces contrats et branches d'assurances ont connu ces derniers temps des développements tels qu'ils peuvent à eux seuls faire l'objet d'ouvrages distincts. Néanmoins, certains aspects propres à ces matières sont traités dans le corps même du texte, comme le régime de l'attribution bénéficiaire ou encore la couverture des catastrophes naturelles.

Outre les diverses réformes de la loi de 1992, l'auteur envisage les autres modifications législatives qui ont sans conteste une incidence dans le secteur et la pratique des assurances. On songe tout particulièrement au développement du commerce électronique ou encore à la consécration des principes d'égalité et de non-discrimination.

Le traité du professeur Fontaine est richement documenté et rédigé dans un style limpide. C'est vraiment une référence.

Catherine PARIS